

Épreuve d' Humanités, Littérature et Philosophie en fin de Première

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

- **Objectifs** : L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité « Humanités, littérature et philosophie » pour la classe de première, défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019.
- **Structure** : L'épreuve est composée de deux questions portant sur un texte relatif à l'un des thèmes du programme de première. L'une des questions, intitulée « question d'interprétation », appelle un travail portant sur la compréhension et l'analyse d'un enjeu majeur du texte. L'autre, appelée « question de réflexion à partir du texte », conduit le candidat à rédiger une réponse étayée à une question soulevée par le texte. Chacun de ces deux exercices relève tantôt d'une approche philosophique, tantôt d'une approche littéraire, selon ce qu'indique explicitement l'intitulé du sujet. Leur articulation répond au principe de coopération interdisciplinaire propre à cet enseignement de spécialité. L'ensemble des connaissances acquises est mobilisable à bon escient dans les deux parties de l'examen. Les deux questions donnent lieu à des développements d'ampleur comparable et font l'objet de corrections distinctes, l'une par un correcteur de français, l'autre par un correcteur de philosophie, selon l'orientation disciplinaire respective des exercices.
- **Notation** : Chaque question est notée sur 10. La somme des deux notes constitue la note globale unique de l'épreuve.

Voir en ligne : [MENE 0107120 note de service n° 2019 MENJ - DGESCO A2-1](#)